

Le 19 juin 2015

Agence canadienne d'évaluation environnementale
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec QC G1J 0C1

Objet : Projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières

Madame, Monsieur,

Le GRIL est un des Regroupements stratégiques subventionnés par le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT). Fondé en 1989, il réunit 40 professeurs-chercheurs et plus de 150 étudiants de cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux de huit institutions universitaires québécoises. Les membres du GRIL ont tous à cœur une meilleure compréhension de nos écosystèmes aquatiques et sont impliqués activement dans plusieurs dossiers touchant la société québécoise. Suite à l'avis public que vous avez émis le 22 mai 2015 pour le projet d'agrandissement des installations portuaires de Trois-Rivières, le GRIL tient à exprimer son avis scientifique sur les lignes directrices proposées pour la préparation de l'étude d'impact environnemental.

Sans être contre le projet dont il est question, le GRIL veut s'assurer que plusieurs points qui semblent être absents des lignes directrices proposées soient prises en considération. Pour ce faire, voici point par point, ce que nous mentionnons dans notre lettre du 27 avril dernier et comment ceci devrait se traduire lors de l'étude d'impact environnemental.

« Le projet d'agrandissement prévoit trois nouveaux postes à quai de 231 mètres chacun avec la prévision de construire un mur de soutènement, ainsi qu'un enrochement à l'extrémité ouest des nouveaux ouvrages, il est absolument nécessaire d'évaluer la perte d'habitats associée à ces constructions, ses conséquences, ainsi que l'impact que de telles constructions auront sur les habitats en aval. [...] Il serait donc primordial d'évaluer l'impact d'un tel chantier sur l'habitat de la perchaude, non seulement directement sur le site de construction, mais aussi en aval où les sédiments (dont certains possiblement toxiques; à évaluer) pourraient être apportés. » Donc :

- Au **point 6.1.2** des lignes directrices proposées pour la préparation de l'étude d'impact environnemental :
 - ajouter : mesurer la bathymétrie actuelle de façon très détaillée (au mètre près) et indiquer la bathymétrie prévue après le projet;
 - préciser que la caractérisation physicochimique des sédiments à draguer et leur toxicité doit être fait et non seulement se référer à la littérature existante.
- Au **point 6.1.4** des lignes directrices proposées pour la préparation de l'étude d'impact environnemental :
 - puisque plusieurs espèces de poissons reconnues pour être dans la zone manquent dans le Rapport principal de Stantec, effectuer la caractérisation actuelle des populations de poisson dans le secteur et non seulement se référer à la littérature existante;

Université de Montréal, C.P. 6128, Succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514-343-6190; Site Internet : www.GRIL-Limnologie.ca; Twitter : @GRIL_Limnologie

- tenir compte non seulement des « habitats propices aux espèces en péril qui figurent sur des listes fédérales et provinciales et que l'on trouve ou qui sont susceptibles d'être trouvées dans le secteur d'étude », mais aussi de l'habitat de la perchaude qui, quoique ne figurant pas sur ces listes, est une espèce particulièrement fragile dans cette zone.
- Au **point 6.2.2** des lignes directrices proposées pour la préparation de l'étude d'impact environnemental :
 - ajouter : la modification de la teneur en contaminant de l'eau;
 - à « les effets de la modification du régime sédimentologique », ajouter : et lieu potentiel de résédimentation des particules remises en suspension;
- Au **point 6.3.1** des lignes directrices proposées pour la préparation de l'étude d'impact environnemental :
 - s'assurer que le tout est réalisé non seulement sur le site de construction, mais aussi en aval, jusqu'au confluent du Saint-Maurice et en particulier les plages de l'île Saint-Quentin.

« Puisqu'il est également question de l'installation d'un terminal multi-usager comprenant une aire de transbordement, une aire de stockage de courte durée, des puits de raccordement et des pipelines le long des quais, le GRIL considère qu'une évaluation environnementale des risques associés à de telles installations doit aussi être réalisée. » Donc :

- Au **point 6.6.1** des lignes directrices proposées pour la préparation de l'étude d'impact environnemental :
 - nous considérons que ces lignes directrices sont adéquates.

Nous réitérons que pour tous les projets ayant lieu dans ou près des rives d'un plan ou cours d'eau, et plus particulièrement pour un projet d'une telle envergure, **le GRIL considère qu'une évaluation environnementale fédérale est indispensable.**

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus d'information à ce sujet. Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<Original signé par>

Beatrix Beisner, PhD
Directrice du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie
et en environnement aquatique (GRIL)
Professor/Professeure, Département des sciences biologiques
Université du Québec à Montréal (UQAM)
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal QC H3C 3P8

beisner.beatrix@uqam.ca